



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : personnel

Question écrite n° 56370

Texte de la question

M. Charles Miossec appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation des contrôleurs des travaux publics de l'Etat. Les agents du premier grade de contrôleur des travaux publics de l'Etat souhaitent en effet bénéficier de l'alignement de leur coefficient hiérarchique de l'indemnité spécifique de service sur celui du premier grade du corps des techniciens (autre corps technique de la catégorie B). Les agents de deuxième grade de contrôleurs des travaux publics de l'Etat souhaitent, quant à eux, être indemnisés des heures supplémentaires qu'ils sont tenus d'assurer dans le cadre des missions de protection civile prévues par leur statut particulier. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement porte une attention toute particulière à l'expression des attentes des personnels. C'est ainsi qu'il a demandé à ce qu'une réflexion sur l'évolution des métiers des contrôleurs, et de leurs carrières, soit engagée dans le cadre d'un groupe de travail présidé par un membre du conseil général des ponts et chaussées. Ce groupe de travail, qui a d'ores et déjà engagé ses travaux, devrait être en mesure de faire ses premières propositions au directeur du personnel et des services au cours de cette année. Le ministre restera très attentif au déroulement de ce processus qui doit déboucher sur un projet professionnel pour ce corps d'encadrement.

Données clés

Auteur : [M. Charles Miossec](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56370

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 155

Réponse publiée le : 26 février 2001, page 1260